Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 6 (1861)

Heft: 7

Artikel: Nominations à l'état-major fédéral

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-329380

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour les compagnies de parc de l'élite :

Par compagnie, \{ 80 coups à boulet de 6 liv. \\ 20 \quad \text{a obus de 12 liv.}

La Confédération bonifie aux cantons les munitions consommées.

En vous invitant à bien vouloir aviser aux dispositions nécessaires pour que ces prescriptions soient mises à exécution, nous saisissons, etc.

Le Président de la Confédération suisse,

J.-M. KNUSEL,

Le Chancelier,

Schiess.

NOMINATIONS A L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Parmi les officiers nouvellement nommés le 14 du mois passé dans l'état-major fédéral, ceux dont les noms suivent n'ont pas accepté leur nomination, savoir :

Haffner, Jn-Ulric, de Wittenbach (St-Gall),
Kieffer, G., de Bâle,

Fierz, Jean, de Küssnacht (Zurich),
Boillat, Edouard, de Reconvillier (Berne),

Zelger, Ferd.-Aloïs-Albert, de Stanz,
Massip, Philippe de Genève,
Heusser, Robert, de Hombrechtikon,
Perrochet, Gustave, de la Chaux-de-Fonds,
Schwarzenbach, Auguste, de Thalweil,

nommés majors à l'état-major
d'artillerie.

nommés lieutenants à l'état-major d'artillerie.

Afin de pourvoir à ces vacances et de compléter en même temps l'état-major, le Conseil fédéral a procédé aux avancements et aux nouvelles nominations ciaprès :

I. Promotions.

A. Etat-major général.

LIEUTENANT-COLONEL.

Mérian, Rodolphe, de et à Bâle, actuellement major au dit état-major.

B. Etat-major d'artillerie.

MAJORS.

Bleuler, Henri, de Riesbach (Zurich), Leemann, Jean, de Meilen, de Vallière, Théodore, de Lausanne, Reinert, Othon, de Soleure,

actuellement capitaines à l'état-major d'artillerie.

C. Etat-major du génie.

I. SOUS-LIEUTENANT.

De May, Edouard, de Berne, actuellement 2e sous-lieutenant au dit état-major.

D. Etat-major du commissariat.

FONCTIONNAIRES DU COMMISSARIAT DE 2e CLASSE AVEC RANG DE MAJOR.

Poyet, Alphonse, du canton de Vaud, à Neuchâtel, actuellement commissaire avec rang de capitaine.

II. Nouvelles nominations.

A. Etat-major d'artillerie.

CAPITAINE.

Zelger, Ferdinand-Aloïs-Albert, de Stanz, actuellement lieutenant d'artillerie.

B. Etat-major général.

Roulet, Henri, de Neuchâtel, ci-devant lieutenant.

C. Etat-major du commissariat.

COMMISSAIRE DES GUERRES DE 3º CLASSE AVEC RANG DE CAPITAINE.

Durr, Adolphe, de Allstetten (Zurich).

COMMISSAIRE DE 4º CLASSE AVEC RANG DE SOUS-LIEUTENANT.

Baader, Jean-Jacques, de Höngg (Zurich).

COMMISSAIRES DE 5º CLASSE AVEC RANG DE SOUS-LIEUTENANTS.

Martin, Louis, de Neuchâtel,
Neff, Jean-Jaques, de Herisau.
Vanotti, Giovani, de Aquarossa (Tessin),
Chenevard, Paul, de Genève,
Meusel, Marc, "
de Stoutz, Jules, "
Ernst, Fritz, de Lausanne,
Alder, Edouard, de Küssnacht (Zurich),
Munzinger, Théodore, de Olten,
Arthaud, Pierre, de Genève,

actuellement aspirants au commissariat.

17.7

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Voici les principales dispositions du nouveau réglement fixant les indemnités de route aux militaires voyageant isolément ou par détachements de moins de 8 hommes :

L'étape ou journée de route est fixée à 10 heures. Pour ce parcours, un officier reçoit, outre sa solde et ses rations réglementaires de nourriture et de fourrage,